

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU DU SYNDICAT
DU 13 NOVEMBRE 2012**

FN/RT

**OBJET : N° 4.3.2.2 – TECHNIQUE – ASSAINISSEMENT SEBA 37 –
ETUDES DIAGNOSTIC – BILANS ET SUITES A DONNER –
CHOIX SUR LE SYSTEME EPURATOIRE DU VILLAGE DE LABEAUME -**

L'an deux mille douze, le treize du mois de novembre à neuf heures quinze minutes, le BUREAU DU SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDECHE - S.E.B.A. -, dûment convoqué par le Président du Syndicat, s'est réuni dans les locaux du Syndicat, sis quartier Les Vergnades à LARGENTIERE, sous la présidence de M. Jean PASCAL, Président du Syndicat.

Etaient présents :

M. Jean PASCAL, Président du Syndicat,
M. Jean-François CUTTIER, Vice-Président du Syndicat,
M. Jean-Marie DURIEU, Vice-Président du Syndicat,
M. Jean POUZACHE, Vice-Président du Syndicat,
M. Philippe SAUBIN, Vice-Président du Syndicat,
M. Jean COROMINA, Vice-Président du Syndicat,

M. Max THIBON, Vice-Président du Syndicat,
M. Roland BOULLE, Vice-Président du Syndicat,
M. Jean-Claude BACCONNIER, Vice-Président du Syndicat,
M. Jean-Manuel GARRIDO, Vice-Président du Syndicat,
M. Jacques BOYER, Vice-Président du Syndicat

Etaient absents :

M. Jean OZIL, Vice-Président du Syndicat (excusé),
M. Jacky BARBE, Vice-Président du Syndicat,
M. René UGHETTO, Vice-Président du Syndicat (excusé)

A été élu secrétaire de séance : M. Max THIBON

Envoyé en préfecture le 23/11/2012
Reçu en préfecture le 23/11/2012

**OBJET : N° 4.3.2.2 – TECHNIQUE – ASSAINISSEMENT SEBA 37 –
ETUDES DIAGNOSTIC – BILANS ET SUITES A DONNER –
CHOIX SUR LE SYSTEME EPURATOIRE DU VILLAGE DE LABEAUME -**

(La présente délibération a été soumise à l'examen du Bureau en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Comité Syndical en date du 23 novembre 2009).

Depuis 2008, le SEBA a engagé 5 diagnostics de réseaux d'assainissement concernant l'étude des réseaux et des unités de traitement de 10 communes adhérentes. D'autres restent à engager.

En ce qui concerne le territoire de la commune de Labeaume, la priorité pour la station d'épuration présentée dans les conclusions de l'étude de POYRY « diagnostic du système d'assainissement collectif » réside dans l'abandon de la station actuelle et le choix d'un scénario débouchant sur deux solutions ayant donné lieu à études :

A - Transfert des effluents et raccordement à la station d'épuration de RUOMS :

Deux hypothèses possibles :

- Hypothèse N°1 : Raccordement à la station de RUOMS par la Bigournette pour 637 100 € HT. Ce montant ne prend pas en compte la reprise du poste de refoulement existant de la Bigournette ainsi que la réhabilitation des réseaux de transferts existants sur Ruoms.
- Hypothèse N°2 : Raccordement à la station de RUOMS, via le Quartier de Peyroche et une nouvelle traversée de la rivière Ardèche, avec raccordement en amont de la station de RUOMS pour 1 097 100 € HT.

B - Création d'une station d'épuration en rive droite de La Beaume sur la Commune de ST ALBAN AURIOLLES pour 510 000 € HT.

Au préalable au choix du scénario, il est important de rappeler les premières conclusions du

« PLAN STRATEGIQUE POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

« Le patrimoine du SEBA est relativement conséquent avec 23 stations d'épuration d'une capacité de 55 à 9 000 EH et 203 kilomètres de canalisations de collecte et de transfert pour 9 470 abonnés desservis en 2010.

Les 23 stations d'épuration sont très dispersées sur le territoire et la majorité sont de petits ouvrages. La plus importante en termes de capacité est actuellement la station d'épuration de Ruoms qui a été mise en service en 1987 et avec une capacité actuelle de traitement de 9 000 EH.

La plupart des ouvrages de traitement sont anciens. L'âge moyen des stations d'épuration du syndicat est de 23,4 ans. Si l'on considère que la durée de vie moyenne d'une station est d'une trentaine d'années, les stations sont plutôt en fin de vie.

Si l'amélioration des performances de ces ouvrages d'épuration constitue la priorité pour le syndicat, les investissements des prochaines années (afin d'assurer une meilleure protection des milieux aquatiques et de respecter les obligations de la directive ERU), la mise en conformité des réseaux existants apparaît également être un défi majeur, compte tenu des constats qui s'imposent sur le niveau de saturation hydraulique des ouvrages.

Le syndicat va donc devoir à moyen terme assurer le renouvellement de son réseau et supporter les charges importantes qui en découlent ».

Le Bureau Syndical est appelé à débattre des différents scénarii proposés en tenant compte des avantages et inconvénients de chaque proposition, tant sur le plan technique que financier mais aussi stratégique pour l'avenir, en ce qui concerne la solution épuratoire,

la commune devant obligatoirement être associée aux choix quant aux développements de réseaux et secteurs desservis par le service assainissement collectif.

Il est proposé au Bureau Syndical une orientation générale de raccordement sur la station d'épuration intercommunale de RUOMS redimensionnée.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité des membres présents, **ADOpte** cette proposition.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,

Jean PASCAL